

# **LES RESSOURCES YORBEAU INC.**

## **États financiers**

**pour les exercices financiers terminés les**

**31 décembre 2025 et 2024**

Les Ressources Yorbeau Inc.

50 Crémazie Ouest, bureau 403

Montréal (Québec) H2P 2T1

Tél.: (514) 384-2202 – Fax.: (514) 384-6399

Sans frais en Amérique du Nord : 1-855-384-2202



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

Aux actionnaires de  
Les Ressources Yorbeau Inc.

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Les Ressources Yorbeau Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états du résultat net et du résultat global, les états des flux de trésorerie et les états des variations de capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 30 mars 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	428 654	233 207
Placement en actions d'une société cotée (note 8(e))	82 500	15 000
Placements en obligations, 3,65% (1,9% à 3,4% en 2024), échéant en avril 2027	2 547 723	3 008 803
Débiteurs (note 5)	136 367	184 569
Frais payés d'avance	158 023	7 829
Dépôts en fidéicomis (note 6)	339 000	339 000
Portion court terme de la balance de prix de vente de titres miniers, 5% (notes 8 et 21)	6 666 666	--
	10 358 933	3 788 408
Actif à long terme		
Balance de prix de vente de titres miniers, 5% (notes 8 et 21)	13 333 334	20 000 000
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 18)	24 947	35 639
Bâtiment à Chibougamau (note 7)	154 695	165 649
Propriétés minières (note 8)	1 072 568	1 072 568
Actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	9 286 141	8 104 065
Redevance (note 22)	500 000	500 000
	24 371 685	29 877 921
<b>Total des actifs</b>	<b>34 730 618</b>	<b>33 666 329</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Passif à court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	213 629	277 188
Portion court terme des obligations locatives (note 18)	16 581	18 611
Passif lié aux actions accréditatives (notes 19)	249 408	267 200
	479 618	562 999
Passif à long terme		
Obligations locatives (note 18)	--	16 581
<b>Total des passifs</b>	<b>479 618</b>	<b>579 580</b>
Capitaux propres		
Capital social (note 10)	60 510 353	59 685 353
Surplus d'apport	3 554 132	3 436 613
Déficit	(29 813 485)	(30 035 217)
	34 251 000	33 086 749
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>34 730 618</b>	<b>33 666 329</b>

Engagements et éventualités (note 20)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_  
(s) G. Bodnar Jr., Administrateur

\_\_\_\_\_  
(s) Marcel Lecourt, Administrateur

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat net et du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Location de locaux	46 201	47 250
Redevance (note 22)	25 000	--
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditatives (notes 10 & 19)	292 792	371 959
	363 993	419 209
Charges		
Charges administratives (note 13)	918 433	1 267 029
Paievements fondés sur des actions	117 519	--
Frais de gestion des propriétés minières	111 599	129 641
Dépenses de l'édifice de Chibougamau (note 14)	34 139	32 509
Gain sur la vente des titres miniers (note 8(a))	--	(9 022 153)
	1 181 690	(7 592 974)
Résultat opérationnel	(817 697)	8 012 183
Revenus d'intérêts	974 976	64 338
Variation de la juste valeur du placement en actions d'une société cotée	67 500	--
Charges d'intérêts	(3 047)	(56 126)
Résultat net et résultat global	221 732	8 020 395
Résultat par action, de base	0,00	0,018
Résultat par action, dilué	0,00	0,018
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation, de base	463 132 851	449 533 535
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation, diluée	463 132 851	449 533 535

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	221 732	8 020 395
Ajustements hors caisse pour :		
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(292 792)	(371 959)
Paiements fondés sur des actions	117 519	--
Dépense d'amortissement (notes 13 et 14)	21 646	11 405
Variation de la juste valeur du placement d'une société cotée (note 8(e))	(67 500)	--
Gain sur la vente des titres miniers (note 8(a))	--	(9 022 153)
Charges d'intérêts	1 912	549
Variation nette du fonds de roulement		
Débiteurs	48 202	(137 815)
Frais payés d'avance	(150 194)	43 171
Fournisseurs et autres créditeurs	5 208	84 586
Autres sommes à payer	--	(1 151)
<b>Flux de trésorerie utilisés dans les activités d'exploitation</b>	<b>(94 267)</b>	<b>(1 372 972)</b>
<b>Investissement</b>		
Placements en obligations	(2 985 922)	(3 008 803)
Cession de placements en obligations	3 447 002	--
Ajouts aux propriétés minières	--	(298 329)
Ajouts aux actifs de prospection et d'évaluation	(1 250 843)	(759 804)
Vente de titres miniers	--	5 000 000
Redevance	--	(500 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés dans) les activités d'investissement</b>	<b>(789 763)</b>	<b>433 064</b>
<b>Financement</b>		
Émission d'actions	1 100 000	1 000 000
Remboursement de prêts	--	(40 000)
Exercices d'options	--	--
Frais d'émission d'actions	--	(5 541)
Paiements locatifs	(20 523)	(4 103)
Avances d'administrateurs	--	925 000
Remboursement d'avances d'administrateurs	--	(925 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>1 079 477</b>	<b>950 356</b>
Variation nette de la trésorerie	195 447	10 448
Trésorerie au début de l'exercice	233 207	222 759
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>428 654</b>	<b>233 207</b>
Ajouts non payés aux actifs de prospections et d'évaluation	76 864	145 631
Vente de titres miniers en contrepartie de billets à recevoir	--	20 000 000
Intérêts versés	--	53 386

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Transactions avec des actionnaires, comptabilisées directement dans les capitaux propres		
Capital social		
Solde au début	59 685 353	58 985 353
Émission d'actions accréditatives (note 10)	825 000	700 000
Solde à la fin	60 510 353	59 685 353
Surplus d'apport		
Solde au début	3 436 613	3 436 613
Paiements fondés sur des actions accordées en vertu du régime d'options d'achat d'action (note 11)	117 519	--
Solde à la fin	3 554 132	3 436 613
Déficit		
Solde au début	(30 035 217)	(38 050 071)
Résultat net	221 732	8 020 395
Frais d'émission d'actions	--	(5 541)
Solde à la fin	(29 813 485)	(30 035 217)
<b>Total des capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>34 251 000</b>	<b>33 086 749</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 1. Entité présentant l'information financière et risque de liquidité

Les Ressources Yorbeau Inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 403, Montréal, Québec H2P 2T1.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Les actions de Ressources Yorbeau sont cotées sur les bourses TSX sous « YRB ». Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie selon l'état actuel de ses propriétés afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables et n'a pas généré de revenus ou de flux de trésorerie de son exploitation. La Direction s'attend à ce que le fonds de roulement de 9 879 315 \$ couvre ses besoins en matière d'opérations pour les douze prochains mois. Dans le futur et périodiquement, la Société devra obtenir du financement supplémentaire pour continuer ses activités et rien ne garantit qu'elle parviendra à lever des fonds supplémentaires que ce soit au moyen d'émissions d'actions ou de financements par emprunts, sans s'y limiter.

## 2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 30 mars 2026.

## 3. Base d'établissement

### a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique à l'exception :

- des paiements fondés sur des actions qui sont évalués à la juste valeur en date d'attribution selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les obligations locatives, qui sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de début conformément à IFRS 16, *Contrats de location*;
- le passif pour les actions accréditives qui est comptabilisé à la juste valeur à la date de l'annonce du financement;
- le placement en actions d'une société cotée, qui est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net à la clôture de chaque exercice financier.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 3. Base d'établissement (suite)

### b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers ont été présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans ces états financiers sont fournies dans la note 4(c) Dépréciation - actifs non financiers sur les indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 12 - Recouvrabilité des actifs d'impôt.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

## 4. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

### a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection de tous les minerais de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

### b) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories : coûts amortis ou JVRN. Les actifs financiers de la Société, soit la trésorerie, les débiteurs et autres (excepté les taxes à recevoir), les placements en obligations, les dépôts en fidéicommiss et la balance de prix de vente de titres miniers, sont catégorisés et évalués au coût amorti. Le placement est catégorisé JVRN. Tous les passifs financiers de la Société, soit les fournisseurs et autres créditeurs (excepté les salaires à payer) sont aussi catégorisés et évalués au coût amorti.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers.

### c) Dépréciation

#### *Actifs financiers*

Les exigences de dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, à savoir le modèle de pertes de crédit attendues. La Société prend en compte un large éventail d'informations lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### c) Dépréciation (suite)

#### *Actifs non financiers (suite)*

La valeur comptable du bâtiment de Chibougamau, des actifs au titre du droit d'utilisation, de la redevance, des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique pour les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche ;
- Aucune dépense d'exploration importante n'a été réalisée récemment ou n'est prévue ;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront ;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable ;
- Le prix des métaux sous-jacents fluctue significativement à la baisse.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société aux fins du test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

### d) Provision

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temporelle de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif. Le dénouement de l'escompte est comptabilisé en tant que charges financières. Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### e) Capital social

#### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

#### *Actions accréditives*

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement. Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales et qu'elle prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. Au même moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit et une augmentation correspondante est enregistrée dans les autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives.

### f) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### g) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus provenant des produits des contrats et location des locaux sont constatés progressivement, à mesure que les services sont rendus. Les actifs sur contrats représentent le montant non facturé brut qui devrait être collecté auprès de tiers pour les travaux effectués à la fin de l'année considérée. Ils sont évalués au coût majoré des profits, moins les facturations intermédiaires. À ce titre, le montant comprend les produits comptabilisés par la Société en sus des montants facturés aux clients. Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus le profit comptabilisé, la différence est alors présentée dans les produits reportés.

### h) Produits financiers et charges financières

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dès qu'ils ont couru, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie.

### i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financement accreditif. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier du Québec*. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et des charges d'impôt différé, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de valeur fiscale à la suite de la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur. En conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % applicable sur 50 % de la dépense admissible.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

- i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

- j) Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### k) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribués aux membres du conseil d'administration et du personnel. Au 31 décembre 2025, l'effet dilutif des options en circulation n'est pas significatif. Au 31 décembre 2024, toutes les options en circulation ont un effet anti-dilutifs sur le résultat par action.

### l) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur d'exploitation, soit l'exploration minière.

### m) Bâtiment à Chibougamau

Le bâtiment est utilisé en tant qu'installation de manutention des carottes de forage et est situé à Chibougamau, Québec. Le bâtiment est comptabilisé au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. La Société l'amortit actuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée d'utilité estimée à 25 ans.

### n) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps en échange d'une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

### n) Contrats de location (suite)

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 2 ans pour le véhicule et les locaux. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état du résultat net et du résultat global selon la méthode linéaire.

### o) Conventions d'options sur propriétés minières :

Les options sur les participations dans les propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie versée, incluant les autres avantages cédés mais excluant l'engagement de dépenses futures. Les engagements de dépenses futures ne répondent pas à la définition d'un passif et ne sont donc pas comptabilisés. Les dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont engagées par la Société.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

- o) Conventions d'options sur propriétés minières (suite) :

Lorsque la Société vend des participations dans une propriété minière (convention d'amodiation), elle utilise la valeur comptable de la propriété de l'option comme valeur comptable pour la partie de la propriété conservée, et crédite toute contrepartie en espèces reçue ainsi que la juste valeur des autres actifs financiers contre la valeur comptable de cette partie, tout excédent est comptabilisé comme un gain dans le résultat net.

- p) Redevances sur le revenu net de fonderie ("NSR") :

### *Redevances accordées*

Les redevances NSR ne sont généralement pas comptabilisées lors de l'acquisition de la propriété minière puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

### *Redevances acquises*

Les redevances acquises sont identifiées et classées comme des actifs corporels et sont initialement évaluées au coût, y compris tous les coûts de transaction attribuables. Elles sont ensuite mesurées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur accumulées, le cas échéant. Les redevances sont amorties selon la méthode des unités de production au cours de la durée de vie prévue du bien auquel se rapporte l'intérêt, qui est estimée à l'aide des renseignements sur les réserves prouvées et probables et la part des ressources qui devraient être classées à titre de réserves minérales à la mine correspondant.

Lors de l'acquisition d'une redevance d'une mine au stade d'exploration et d'évaluation, le coût est comptabilisé à titre d'actif non amortissable à la date d'acquisition conformément à l'IFRS 6 Exploration et évaluation de Ressources minérales (« IFRS 6 ») et n'est pas amortie tant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale a été établie.

- q) Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, plusieurs nouvelles interprétations normes et modification de normes existantes avaient été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

- q) Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées de façon anticipée (suite) :

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui n'ont pas été adoptées et qui n'ont pas été présentées ci-dessous ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

### **IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 État des flux de trésorerie qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers et les notes aux états financiers.

### **Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)**

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7, intitulées Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (les modifications). Les modifications comprennent :

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 4. Méthodes comptables significatives (suite)

- q) Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées de façon anticipée (suite) :

### **Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7) (suite)**

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions spécifiques sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit le faire pour tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.
- Des indications supplémentaires sur la manière dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier concordent avec un contrat de prêt de base. Cela vise à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées à des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
- Précisions sur ce qui constitue des caractéristiques "sans droit de recours" et quelles sont les caractéristiques des instruments liés par contrat
- Exigences supplémentaires en matière d'information pour les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et introduction de l'obligation de divulguer les modalités contractuelles qui modifient l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en cas d'éventualité d'un événement conditionnel qui n'est pas directement lié à des variations des risques et coûts de base liés aux prêts.

Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise. Si l'entité choisit d'appliquer ces modifications pour une période antérieure, elle doit :

- (a) soit appliquer en même temps toutes les modifications et l'indiquer;
- (b) soit n'appliquer que les modifications touchant le classement des actifs financiers pour cette période antérieure et l'indiquer.

Les modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers doivent être appliquées de manière rétrospective selon IAS 8, sauf dans certains cas. La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers et les notes aux états financiers.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 5. Débiteurs et autres

	2025	2024
Taxes à recevoir	48 160 \$	104 036 \$
Autres recevables	27 933	26 467
Intérêts à recevoir	60 274	54 066
	136 367 \$	184 569 \$

## 6. Dépôts en fidéicommiss

Au 31 décembre 2025, la Société a un dépôt en fidéicommiss de 339 000 \$ (339 000 \$ en 2024) en concordance avec les garanties actuelles requises de la part du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* et la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* pour les coûts futurs de restauration des sites Augmitto et Astoria situés sur la propriété Rouyn. Suite à la vente de cette propriété en 2024, la société est en attente du remboursement de ces dépôts.

## 7. Bâtiment à Chibougamau

	2025	2024
<b>Coût</b>		
Solde au début	273 890 \$	273 890 \$
Solde à la fin	273 890 \$	273 890 \$
<b>Amortissement cumulé</b>		
Solde au début	108 241 \$	97 285 \$
Amortissement	10 954	10 956
Solde à la fin	119 195 \$	108 241 \$
<b>Valeur comptable</b>		
Solde à la fin	154 695 \$	165 649 \$

La société perçoit des produits de location sur ce bâtiment.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

### Propriétés minières

	31 décembre 2024	Ajouts	Vente	31 décembre 2025
Scott Lake	774 235	--	--	774 235
Lemoine	1	--	--	1
Selbaie Ouest	1	--	--	1
Estrade Caribou	1	--	--	1
Beschefer	298 330	--	--	298 330
	1 072 568	--	--	1 072 568

	31 décembre 2023	Ajouts	Vente	31 décembre 2024
Rouyn	2 570 940	--	(2 570 940)	--
Scott Lake	774 235	--	--	774 235
Lemoine	1	--	--	1
Selbaie Ouest	1	--	--	1
Estrade Caribou	1	--	--	1
Beschefer	--	298 330	--	298 330
	3 345 178	298 330	(2 570 940)	1 072 568

### Actifs de prospection et d'évaluation

	31 décembre 2024	Ajouts	Vente	31 décembre 2025
Beschefer <sup>b)</sup>	1 291 171 \$	1 005 216 \$	--\$	2 296 387 \$
Kistabiche <sup>c)</sup>	1	--	--	1
Scott Lake <sup>e)</sup>	6 172 925	16 434	--	6 189 359
Lemoine <sup>f)</sup>	1	6 258	--	6 259
Selbaie Ouest <sup>d)</sup>	124 723	143 291	--	268 014
Estrades-Caribou <sup>g)</sup>	1	--	--	1
Gemini et Turgeon <sup>c)</sup>	2 892	--	--	2 892
Allard <sup>c)</sup>	141 611	--	--	141 611
Landrienne <sup>h)</sup>	370 740	10 877	--	381 617
	8 104 065 \$	1 182 076 \$	-- \$	9 286 141 \$

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	31 décembre 2023	Ajouts	Vente	31 décembre 2024
Rouyn <sup>a)</sup>	13 600 281 \$	145 626 \$	(13 745 907) \$	-- \$
Beschefer <sup>b)</sup>	1 078 050	213 121	--	1 291 171
Kistabiche <sup>c)</sup>	1	--	--	1
Scott Lake <sup>e)</sup>	6 167 427	5 498	--	6 172 925
Lemoine <sup>f)</sup>	1	--	--	1
Selbaie Ouest <sup>d)</sup>	1	124 722	--	124 723
Estrades-Caribou <sup>g)</sup>	1	--	--	1
Gemini et Turgeon <sup>c)</sup>	2 892	--	--	2 892
Allard <sup>c)</sup>	43 979	97 632	--	141 611
Landrienne <sup>h)</sup>	154 498	216 242	--	370 740
	21 047 131 \$	802 841 \$	(13 745 907) \$	8 104 065 \$

### a) Propriété Rouyn

Les Ressources Yorbeau Inc. a signé, le 1<sup>er</sup> octobre 2024, une convention définitive d'achat d'actifs dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle Lac Gold (Rouyn) Inc. (« **Lac Gold** »), filiale canadienne de Lac Gold Pty Ltd, une société Australienne, a acquis, une participation de 100 % dans la propriété Rouyn.

La convention d'achat d'actifs prévoit qu'en contrepartie d'une participation de 100 % dans la Propriété, Lac Gold doit verser un prix d'achat de 25 000 000 \$ à la Société réparti comme suit :

- une somme de 2 000 000 \$ versée à la Société reçue en octobre 2024;
- une somme de 3 000 000 \$ versée à la Société reçue en décembre 2024;
- une balance de prix de vente de 20 000 000 \$ (note 21).

En plus du prix d'achat payable par Lac Gold, la Société a droit à une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie (RNF) s'appliquant à tous les minéraux produits à la Propriété.

### b) Beschefer

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2024, la société a réalisé l'acquisition de la participation indivise restante de 20 % dans certains claims qui composent une partie de la propriété Beschefer de la Société.

Yorbeau a acquis la participation minoritaire d'International Explorers & Prospectors Inc. aux termes d'une convention intervenue entre la Société, Explorers Alliance Corporation et IEP en contrepartie, notamment, du paiement par Yorbeau d'une somme de 200 000 \$ à IEP.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### b) Beschefer (suite)

Yorbeau détient une participation de 100 % dans toute la propriété Beschefer, soit 140 claims, sous réserve d'une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie détenu par des tiers sur une partie de la propriété.

### c) Gemini, Turgeon, Kistabiche Bonfortel, Poirier et Allard

La propriété Gemini-Turgeon résulte de la fusion de deux propriétés minières contiguës; la propriété Gemini et la propriété Turgeon. Elle est située à 80 kilomètres au nord de La Sarre en Abitibi, au Québec, dans les cantons de Laberge et de Casa-Berardi. La propriété se compose de 189 claims :

- Yorbeau détient une participation de 50 % dans la propriété Turgeon (61 claims) et IAMGOLD détient la participation restante de 50 %. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 37,5 % dans la propriété Gemini (128 claims), la participation restante étant de 37,5 % détenue par IAMGOLD et à 25 % par un tiers. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur d'un autre tiers. IAMGOLD est actuellement l'exploitante de la coentreprise.

La propriété Kistabiche est située à 135 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec) dans les cantons de Joutel et de Poirier et se compose de 118 claims.

- Yorbeau détient une participation de 100 % dans les blocs Bonfortel et Poirier. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 71,65 % dans Kistabiche.

La propriété Allard est constituée de 43 claims situés dans le canton de Desmazures. Yorbeau détient 51 % de la propriété.

### d) Selbaie Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Selbaie Ouest, laquelle est située dans les cantons Carheil et Brouillan au Québec. La propriété est composée de 105 claims, dont 100 claims sont assujettis à un droit de retour en faveur de First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») (la « Convention prévoyant un droit de retour »). Aux termes de la Convention prévoyant un droit de retour, First Quantum a le droit d'acquérir à nouveau une participation de 50 % dans la propriété en finançant, avec Yorbeau à titre d'opérateur, des dépenses d'exploration sur la propriété d'un montant égal au double du montant des dépenses effectuées sur cette propriété depuis qu'elle a été acquise par Yorbeau. Si First Quantum n'exerce pas son droit de retour, elle aura le droit de recevoir une redevance de 1 % NSR sur les claims qui sont assujettis au droit de retour.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### e) Scott Lake

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Scott Lake, laquelle est composée de trois (3) blocs de claims contigus totalisant 118 claims situés dans les cantons Scott, Lévy et Obalski au Québec. Certains claims sont assujettis à des redevances de production à des tierces parties, comme suit :

Les claims Ouje : Ces 5 claims ont été cédés à Tomagold Inc. en contrepartie de 1 500 000 actions d'une valeur de 75 000 \$ à la réception, plus d'une redevance de 2 % NSR dont 1 % est rachetable pour 1 million de dollars. Ces actions sont classées en actifs financiers à JVRN et la valeur au 31 décembre 2025 est de 82 500 \$ (15 000 \$ en 2024). La société a comptabilisé un gain non réalisé sur le placement de 67 500 \$ en 2025 (--\$ en 2024) dans l'état du résultat net et du résultat global.

Les claims de Scott-Diagold (16 claims) sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur d'Exploration Diagold Inc., laquelle peut être achetée par Yorbeau en tout temps pour une somme de 750 000 \$.

Les claims de 1948565 Ontario Inc. (transférés à Evolve Strategic Element Royalties Ltd. « Evolve ») peuvent être assujettis à diverses conventions sous-jacentes de redevances lors de la production commerciale et à un paiement forfaitaire unique en espèces lors de la production commerciale :

- 1) de 1 000 000 \$ si l'étude de faisabilité relativement à la propriété indique que celle-ci contient des réserves minérales de moins de cinq millions de tonnes ;
- 2) 2 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à cinq millions de tonnes mais inférieures à dix millions de tonnes ; et
- 3) 4 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à dix millions de tonnes.

Une avance d'un montant de 35 000 \$ est payable annuellement à Evolve jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. La totalité de ces paiements annuels est déductible des paiements forfaitaires payables à Evolve décrits au sous-paragraphe ci-dessus et sont comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global sous frais de gestion des propriétés minières.

De plus, la propriété pourrait être assujettie à d'autres redevances de production.

### f) Lemoine

La propriété se compose de 102 claims. La propriété est située dans les cantons Lemoine, Rinfret et Dollier au Québec. Yorbeau a une participation de 100% dans la propriété Lemoine. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR et à un paiement de 1 000 000 \$ lors de la production commerciale. Les autres claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### g) Estrades-Caribou

La propriété Estrades-Caribou est composée de trois blocs de claims contigus totalisant 120 claims détenus à 100% et situés dans le canton Estrées au Québec.

Un total de 111 claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR.

### h) Landrienne

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Landrienne, laquelle consiste en 47 claims situés dans le canton Landrienne au Québec. Cette propriété est assujettie à la Convention prévoyant un droit de retour de 50 % avec First Quantum. De plus, 12 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Placer Dome et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur de First Quantum ;

16 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur de First Quantum;

14 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de IAMGOLD et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur de First Quantum ;

10 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR en faveur de Placer Dome, une redevance additionnelle de 0,5 % NSR en faveur de Brinder Investment Ltd. et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur de First Quantum.

### i) Dépréciation

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2025, la Société n'a pas identifié de propriétés minières pour lesquelles il y avait des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

## 9. Fournisseurs et autres créditeurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs	179 353 \$	242 891 \$
Charges à payer	34 276	34 297
	213 629 \$	277 188 \$

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 10. Capital social

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Le nombre d'actions a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2025		2024	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début	461 588 330	59 685 353	441 588 330	58 985 353
Émission d'actions				
Placement privé - actions accréditatives	13 750 000	1 100 000	20 000 000	1 000 000
Passif lié aux actions accréditatives	--	(275 000)	–	(300 000)
Solde à la fin	475 338 330	60 510 353	461 588 330	59 685 353

Le 20 novembre 2025, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 13 750 000 actions accréditatives au prix de 0.080 \$ par action pour un produit brut de 1 100 000 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé pour un produit brut de 791 000 \$.

La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditatives de 275 000 \$, qui a été comptabilisée au moment de leur émission.

Le 8 août 2024, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 20 000 000 actions accréditatives au prix de 0,050 \$ par action pour un produit brut de 1 000 000 \$.

La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditatives de 300 000 \$, qui a été comptabilisée au moment de leur émission.

## 11. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2025, 22 033 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix de levée correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option.

Le régime d'options prévoit que les administrateurs doivent déterminer, à leur seule discrétion, si les conditions d'acquisition devraient être applicables à toute option octroyée aux termes du régime au moment de l'octroi.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 11. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le 21 février 2025, la Société a attribué au total 6 600 000 options d'achat d'actions aux employés et administrateurs pouvant être exercées au prix de 0,04 \$ par action. Les droits sur les options d'achat actions sont acquis sur une période de deux ans et expirent après une période de cinq ans.

La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,03 \$. Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	3,4 %
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	86 %
Prix de l'action à la date de l'attribution	0,04 \$

La volatilité prévue a été déterminée avec les données historiques des actions de la société sur la durée prévue des options.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation à l'intérieur du régime de la Société a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2025		2024	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	6 400 000	0,055	7 200 000	0,055
Expirées	(5 600 000)	0,055	(800 000)	0,055
Attribuées	6 600 000	0,040	--	--
Solde à la fin de l'exercice	7 400 000	0,042 \$	6 400 000	0,056 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	800 000	0,05 \$	6 400 000	0,056 \$

Une charge de paiements fondés sur des actions a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 pour un montant de 117 519 \$ (charge de -- \$ en 2024)

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 11. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 décembre 2025, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 800 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 7 juillet 2026;
- 6 600 000 options à 0,04 \$ l'action jusqu'au 21 février 2030.

Au 31 décembre 2024, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 1 000 000 options à 0,06 \$ l'action jusqu'au 17 juin 2025;
- 3 600 000 options à 0,055 \$ l'action jusqu'au 13 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,065 \$ l'action jusqu'au 27 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 9 octobre 2025;
- 800 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 7 juillet 2026.

## 12. Impôt sur le bénéfice

La charge (l'économie) d'impôt diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,5% (26,5 % en 2024) en raison des éléments suivants :

	2025	2024
Résultat net de l'exercice	221 732 \$	8 020 395 \$
Charge d'impôt attendue	58 759	2 125 405
Diminution des impôts résultats des éléments suivants :		
Paiements fondés sur les actions non déductibles	31 143	--
Variation des impôts différés non reconnus	(268 476)	2 559 702
Actifs d'impôts différés non reconnus antérieurement	--	(4 797 796)
Dépense fiscale relativement à la déduction pour actions accréditives	263 735	208 148
Écart permanent provenant des revenus non imposables sur les actions accréditives	(77 590)	(98 569)
Autres	(7 571)	3 110
Total de l'économie d'impôt sur le bénéfice	-- \$	- \$

La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 6 150 000 \$ au fédéral et 5 625 000 \$ au Québec pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été constaté dans ces états financiers, expirent entre 2037 et 2045.

Les actifs d'impôt différé de 3 498 378 \$ (3 630 278 \$ en 2024) n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les différences temporaires suivants n'ont pas été comptabilisés:

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 12. Impôt sur le bénéfice (suite)

Au 31 décembre 2025	Fédéral	Québec
Perte autres qu'en capital	6 148 313 \$	5 619 989 \$
Frais d'émission d'actions	34 153	34 153
Bâtiment à Chibougamau	288 508	279 452
Propriétés minières	182 063	--
Actifs d'exploration et d'évaluation	6 006 050	7 975 234
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	12 659 087 \$	13 908 828 \$

Au 31 décembre 2024	Fédéral	Québec
Perte autres qu'en capital	5 652 419 \$	5 124 095 \$
Frais d'émission d'actions	21 330	21 330
Bâtiment à Chibougamau	285 474	276 418
Propriétés minières	182 063	--
Actifs d'exploration et d'évaluation	6 985 537	8 954 720
Placement	30 000	30 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	13 156 823 \$	14 406 563 \$

Les impôts différés se composent ainsi :

	2024	Constatés dans la perte nette	2025
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital	66 130	\$ 994	67 124 \$
Passifs d'impôts différés			
Placement	--	994	(994)
Propriétés minières	(66 130)		(66 130)
Impôts différés, montant net	--	\$ --	\$ --

	2023	Constatés dans la perte nette	2024
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital	544 096	\$ (477 966)	66 130 \$
Passifs d'impôts différés			
Propriétés minières	--	(66 130)	(66 130)
Actifs de prospection et d'évaluation	(544 096)	544 096	--
Impôts différés, montant net	--	\$ --	\$ --

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 13. Charges administratives

	2025	2024
Salaires	221 678 \$	195 407 \$
Honoraires	478 101	848 321
Relations avec des investisseurs et frais de la bourse	73 838	88 950
Taxes, permis	25 551	11 439
Loyer	42 197	40 892
Assurance	3 609	31 126
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	10 692	449
Divers	62 767	50 445
	918 433 \$	1 267 029 \$

## 14. Dépenses de l'édifice de Chibougamau

	2025	2024
Amortissement	10 954 \$	10 956 \$
Taxes, permis, honoraires	8 484	8 890
Chauffage	8 976	6 267
Entretien du bâtiment	5 725	5 624
Assurance	--	672
Divers	--	100
	34 139 \$	32 509 \$

## 15. Instruments financiers et gestion des risques financiers

### *Gestion des risques*

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs de la Société :

	Valeur comptable	Dans 1 an	Dans 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
31 décembre 2025				
Fournisseurs et autres crédateurs	204 391 \$	204 391 \$	-- \$	-- \$
31 décembre 2024				
Fournisseurs et autres crédateurs	277 188 \$	277 188 \$	-- \$	-- \$

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite du défaut par une autre partie de respecter ses engagements selon les modalités d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de crédit sont la trésorerie et les placements en obligations qui sont auprès d'institutions financières de grande qualité et les dépôts en fidéicommis qui sont détenus auprès du gouvernement. La société considère le risque de crédit faible.

Le solde de prix de vente de titres miniers et les intérêts à recevoir relatifs exposent également la société au risque de crédit. La société évalue son risque de crédit en fonction des garanties obtenues et du respect des modalités convenues. Au 31 décembre 2024 et 2025, la société considère le risque faible considérant les garantis détenues et l'absence de retard dans les paiements.

### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements en obligations et le solde de prix de vente de titres miniers exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêts. Les obligations et le solde de prix de vente de titres miniers portent intérêts à taux fixe. La société est donc exposée au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux d'intérêt.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### *Juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des placements en obligations, des débiteurs (excluant les taxes à recevoir), des dépôts en fidéicomis, des fournisseurs et autres créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur de la balance de prix de vente de titres miniers correspond approximativement à la valeur comptable en raison des taux d'intérêt qui sont sensiblement les mêmes qu'au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

## 16. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers et de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie.

La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme, autre que des prêts sous l'aide du gouvernement, avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a aucune politique concernant les dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital sauf lors de l'émission d'actions accréditatives dont les sommes doivent être utilisées pour l'exploration minière. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

## 17. Transactions avec des parties liées

### *Transactions avec les principaux dirigeants*

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 17. Transactions avec des parties liées (suite)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et rémunérations	153 741 \$	131 669 \$
Honoraires	92 619	226 000
Paiements fondés sur des actions	80 127	--
Dépenses d'intérêts	--	53 386
Total	326 487 \$	411 055 \$

### *Autres transactions avec des parties liées*

En 2024, la société a déboursé une redevance de 50 000 \$ à une société contrôlée par un administrateur. La société a acquis cette redevance en 2024 (note 22).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la société a obtenu et remboursé des avances de 925 000 \$ auprès d'administrateurs.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

## 18. Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société et obligations locatives

La Société loue du matériel roulant. Le tableau qui suit présente la variation des actifs au titre du droit d'utilisation de la Société pendant l'exercice :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début	\$ 35 639	\$ 449
Augmentation	--	38 203
Charge d'amortissement	(10 692)	(3 013)
Solde à la fin	\$ 24 947	\$ 35 639

En 2024, un montant de 2 564 \$ d'amortissement a été comptabilisé en augmentation des actifs de prospection et d'évaluation.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 18. Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société et obligations locatives (suite)

Le tableau qui suit présente la variation des obligations locatives de la Société pendant l'exercice:

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligations locatives, au début de l'exercice	\$ 35 192	\$ 542
Augmentation des obligations	--	39 314
Paiements	(20 523)	(5 720)
Charges d'intérêts	1 912	456
Obligations locatives, à la fin de l'exercice	\$ 16 581	\$ 35 192
Tranche court terme	\$ 16 581	\$ 18 611
Tranche long terme	--	16 581

## 19. Passif lié aux actions accréditives

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde au début	\$ 267 200	\$ 339 159
Augmentation (note 10)	275 000	300 000
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(292 792)	(371 959)
Solde à la fin	\$ 249 408	\$ 267 200

## 20. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles de 1 000 000 \$ avant le 31 décembre 2025 en lien avec les financements accréditifs réalisés en août 2024. Au 31 décembre 2025, la société a complété son engagement.

De plus, la Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles de 1 100 000 \$ avant le 31 décembre 2026 en lien avec le financement accréditif réalisé en novembre 2025. Au 31 décembre 2025, le solde à engager pour ces financements s'élevait à 997 628 \$.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

## 21. Balance de prix de vente de titres miniers

La balance de prix de vente est garantie par la propriété de Rouyn et est encaissable à raison de trois versements égaux de 6 666 666 \$ payables à la Société en décembre 2026, 2027 et 2028.

# LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 22. Redevance

En décembre 2024, la Société a acquis d'une société contrôlée par un administrateur une redevance sur la propriété de Rouyn, une propriété minière au stade de l'exploration et d'évaluation. La redevance annuelle de 50 000 \$ est payable trimestriellement à raison de 12 500 \$ par trimestre, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.